

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.		Date d'inspection Le 23 janvier 2026
Nom de l'établissement Au pays des merveilles		Numéro de permis 2019573
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4		Numéro de téléphone (506) 532-9536
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Stephanie Leger	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	22 janv. 2026	23 janv. 2026
Commentaires: L'inspectrice reçoit par courriel une copie du profil de l'enfant, incluant le nom et le numéro de téléphone du médecin indiqué dans cette section. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	22 janv. 2026	23 janv. 2026
Commentaires: L'inspectrice reçoit par courriel une copie du profil de l'enfant, incluant les noms et numéros de téléphone des deux personnes à contacter en cas d'urgence. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'inspectrice ne s'est pas rendue sur les lieux pour compléter l'inspection de suivi, puisque l'exploitante a transmis par courriel le profil de l'enfant contenant l'information manquante.

original signé par
Stephanie Leger
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 26 janvier 2026
Date

original signé par
Christine Gallant
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 janvier 2026
Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"